

AFFELNET 6ÈME

RENTRÉE 2017

Note d'information n°1

1. Les élèves manquants dans Affelnet 6ème pour lesquels **des vœux doivent être saisis**, feront l'objet de la procédure suivante :

- Dès l'ouverture d'affelnet, les directeurs d'école vérifient s'ils ont des élèves manquants
- En cas d'élève(s) manquant(s), ils éditent une fiche de liaison volet 1 vierge, et remplissent pour chaque élève concerné les éléments administratifs suivants : nom / prénom / date de naissance / lieu de naissance / sexe / niveau / école d'origine / adresse de résidence de l'élève à l'entrée en 6ème. Si l'élève est manquant par l'absence de numéro d'INE dans ONDE au moment de la sélection des élèves susceptibles d'entrer en collège, indiquer si possible l'ancienne école d'origine.
- Les directeurs d'école font parvenir **au plus tôt** une copie de ces fiches de liaison renseignées au SAIO :
par mail : bo.secretariat@ac-reunion.fr
ou par fax au 02 62 48 15 22
- Dès réception, le SAIO saisit dans Affelnet les renseignements administratifs indiqués.
- Une fois ces renseignements saisis, les élèves concernés se retrouveront dans la liste de leur école.
- Les directeurs d'école, **après édition du volet 1**, reprennent alors la main sur le dossier élève pour les saisies complémentaires (ne pas oublier de compléter les éléments sur les responsables légaux).

N.B : la procédure est identique pour tout élève qui arriverait dans l'école **entre le 06 avril et le 30 mai**.

2. Adresses à traiter

Ce nouveau menu anticipe l'arrivée dans les années prochaines de la fonctionnalité de détermination automatique du collège de secteur et propose la normalisation et la validation des adresses de la carte scolaire et des élèves à leur entrée en 6ème, sur la base d'un référentiel commun.

Vous trouverez toutes les informations concernant le traitement de ces adresses dans le manuel Affelnet du directeur d'école (page 14 à 17) disponible dans Affelnet en cliquant en haut de l'écran sur le menu « fil conducteur du directeur ».